

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26060

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

FÉRIA DE CARCASSONNE 2026

Considérant l'organisation d'une manifestation dénommée « La Féria » qui se déroulera du 27 août au 30 août 2026, la Ville propose des animations musicales déambulatoires, des spectacles nocturnes gratuits en centre-ville et de concerts sur le square André Chénier.

Il sera mis à la location des casitas pour les Associations ou Organismes à titre payant pour la durée de la manifestation.

J'ai décidé :

- D'appliquer le tarif des locations des casitas sur le Square André Chénier :
 - o 1.500,00 € H.T / 1.800,00 € T.T.C. pour tous types de structures.
 - o Des pro-tentes seront proposées à la location pour les cuisines, au tarif de 166,67 € H.T / 200.00 € T.T.C.
- De signer et exécuter des conventions fixant les modalités de mise à disposition avec les Associations ou Organismes

Les Associations ou Organismes doivent s'acquitter du montant total de la réservation de la Casita à la signature.

Carcassonne, le 21 mai 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260521-31925-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2026
Publication : 29/05/2026

